

Communiqué de presse du 21 octobre 2021

Dans le cadre de sa Feuille de route MDPH 2022 adoptée en avril dernier, la Maison départementale des personnes handicapées de la Réunion (MDPH Réunion) a défini son plan d'actions prioritaires visant en deux ans à **améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées**.

L'ambition de ce projet est d'agir par l'innovation et la dynamique partenariale pour faciliter l'accès aux droits des personnes en renforçant l'accompagnement des parcours de vie, en simplifiant les démarches et en facilitant l'accès à l'information et l'expression des besoins.

La MDPH veut faciliter l'accès aux droits des personnes sourdes et malentendantes

Ce public est souvent en difficulté pour accéder aux institutions en raison de leurs difficultés de communication. L'accès aux informations essentielles leur est souvent contraignant au sein des services publics en l'absence d'interprètes et de rendez-vous. La MDPH a décidé de donner l'exemple en devenant un guichet d'accueil inclusif. **Les personnes avec une déficience auditive pourront réaliser exactement les mêmes actions que les usagers entendants.**

La MDPH devient un guichet accessible sans rendez-vous aux personnes sourdes et malentendantes

Avec la solution **ACCEO**, les personnes sourdes et malentendantes pourront communiquer sans frais et sans aucun rendez-vous avec la MDPH, soit par téléphone, soit sur place ou encore lors des visites à domicile des professionnels de la MDPH.

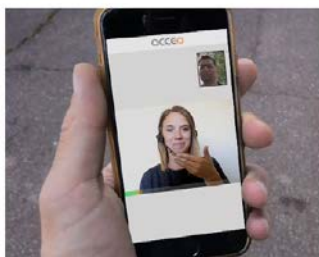
Cette action innovante doit apporter de vraies facilités aux personnes concernées dans leurs démarches auprès de la MDPH.

Nos services d'accueil téléphonique et physique ont été équipés pour accueillir ce public. Nos professionnels disposeront également d'équipements nomades pour les rendez-vous hors les murs.

La personne choisit son mode de communication

C'est la personne qui choisira son langage de communication pour converser avec son interlocuteur MDPH : langue des signes françaises (mode LSF), transcription (TXT) et langue parlée complétée (LfPC).

Avec l'application Acceo, les personnes sourdes ou malentendantes accèdent à distance et en temps réel à une **plateforme d'opérateurs spécialisés** en :



Transcription Instantanée de la Parole (TIP)
La personne sourde oralisée parle directement à son interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont écrits instantanément sur son écran par un opérateur Acceo.



La visio-interprétation en Langue des Signes Françaises (LSF)
L'opérateur, en temps réel, traduit oralement ce que signe la personne sourde et en retour, il signe les propos de l'interlocuteur entendant.



Le visio-codage en Langue française parlée Complétée (LfPC)
La personne sourde parle directement à son interlocuteur (et non par tchat). En retour, les propos de celui-ci sont codés instantanément sur son écran par un opérateur Acceo.

Acceo rend également accessibles ses services aux personnes sourdaveugles et aphasiques.

Baisse d'audition ? Sourd ou malentendant ?

Cet établissement est accessible
par téléphone et sur site



Téléchargez et utilisez
gratuitement Acceo

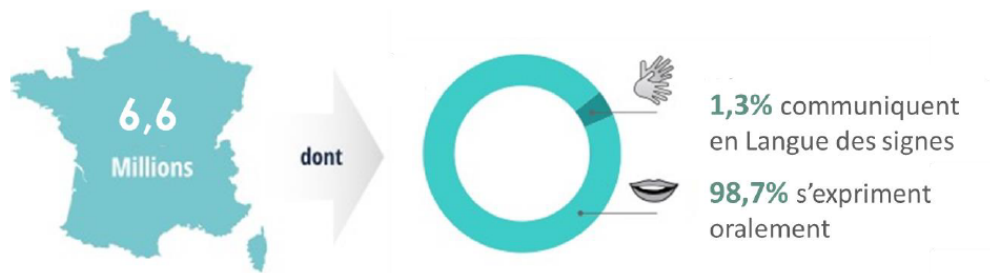


Une solution gratuite pour la personne qui pourra aussi communiquer par téléphone vers la MDPH

Acceo est une application téléchargeable gratuitement sur [Google Play](#) et [Apple store](#) disponible sur smartphone, tablette et ordinateur permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'échanger par téléphone ou sur place avec la MDPH (mais aussi avec tout autre établissement équipé d'ACCEO).

Les personnes sourdes et malentendantes en France et à La Réunion

On estime que 6.6 millions de personnes sont concernées en France dont plus de 98% peuvent oraliser. A La Réunion bien qu'il n'y ait pas de données actualisées en la matière, ce chiffre correspondrait à environ 40000 personnes dont près de 3000 seraient concernées par une surdité sévère.



Ces données croissent inexorablement sous l'effet du vieillissement de la population et de l'augmentation des nuisances sonores.

Sources : Dossier Solidarité et Santé, intitulé « Vivre avec des difficultés d'audition » DRESS, février 2014 - basé sur l'enquête Handicap Santé de 2008. Plan en faveur des personnes sourdes et malentendantes publié par le secrétariat d'état chargé de la famille et de la solidarité le 10/02/2010.



Pour rappel

Les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) ont été créées partout en France grâce à la loi du 11 février 2005 (**LOI n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées**).

A La Réunion, la MDPH a été officiellement **créée le 13 janvier 2006**. Ce groupement d'intérêt public **sous tutelle du Conseil départemental** a pour objectif principal de faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap (sensibilisation, information, évaluation des besoins, reconnaissance de droits).

La MDPH dispose d'un plan de développement appelé Feuille de route MDPH 2022 pour améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées. Dans ce cadre, elle apporte en continue des améliorations à son service public : site internet amélioré, demande en ligne, droits à vie,.... et désormais accessibilité pour sourds et malentendants.

La MDPH en quelques chiffres : 80 agents, 22000 demandeurs par an, 66000 demandes de prestations évaluées et statuées, 57000 personnes reconnues en décembre.

Focus sur la feuille de Route MDPH 2022 (pour rappel)



La feuille de route MDPH 2022

La Feuille de Route MDPH 2022 est un projet ambitieux de transformation des missions liées à l'accompagnement des personnes handicapées au sein d'un programme national de référence, structuré de façon lisible et cohérente. Les MDPH sont en charge du portage de ce projet sur chaque territoire en y associant tous les acteurs concernés par répondre aux besoins des personnes handicapées dans leur vie quotidienne, vie professionnelle et vie scolaire/étudiante. Les membres ont salué la dimension partenariale et structurée dans la conduite de ce projet.

Les 5 axes de transformation

La feuille de route propose un plan de 38 actions, nationaux et locaux, pour répondre à cinq axes de transformation de l'action publique :

1. Adapter les droits et les parcours aux besoins des personnes en situation de handicap ;
2. Clarifier le rôle et l'engagement des différents acteurs de l'écosystème médico-social pour un accompagnement personnalisé et de proximité ;
3. Maîtriser les délais et la qualité de service ;
4. Renforcer les moyens d'action pour garantir l'équité de traitement ;
5. Assurer un pilotage effectif de la feuille de route au niveau territorial et national.

Son ambition

L'ambition est de parvenir de manière progressive sous deux ans à **améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées** en facilitant l'accès aux droits, en renforçant l'accompagnement des parcours de vie et en simplifiant les démarches et l'accès à l'information.

Les objectifs du projet réunionnais

Les actions prioritaires retenues ont vocation à apporter in fine plusieurs améliorations dans la vie des personnes en situation de handicap :

1. **Simplifier la vie des personnes dont la situation semble irréversible en leur accordant des droits à vie pour les besoins liés à la vie quotidienne, professionnelle ou scolaire**
2. **Mieux coordonner l'action des acteurs en charge du parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers avec le déploiement du Livret parcours inclusif**
3. **Développer des supports guidant pour les personnes handicapées et leurs aidants pour faciliter l'accès à tous les services existants et faciliter les parcours de vie**
4. **Améliorer la gestion des paiements des allocations versées par la CAF et éviter les ruptures de paiement grâce au déploiement d'une interface modernisée MDPH-CAF et des actions de coopération renforcée**
5. **Poursuivre le travail d'optimisation de l'organisation des missions de la MDPH et rechercher la performance qualitative dans le service rendu aux usagers**